

P

LAN de Développement

en LOISIR DE LA **Montérégie Est**

Suite aux travaux des chantiers lors de la rencontre d'orientation du 31 mai 2011



ADOPTÉ PAR LA COMMISSION LOISIR
ET SPORT DE LA MONTÉRÉGIE EST LE
13 SEPTEMBRE 2011

Version finale adoptée par le Conseil d'administration

de Loisir et Sport Montérégie le 29 septembre 2011

TABLE DES MATIÈRES

LE CONTEXTE ET LES ENJEUX

1. UN PLAN INTÉGRÉ, UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	7
1.1 La vision de la Montérégie Est : un développement intégré et durable	7
1.2 Le loisir public et associatif intégré aux pratiques de développement régional.....	8
1.2.1 La mission.....	8
1.2.2 Les valeurs	8
1.2.3 L'intégration à la région (santé, décrochage, appartenance, etc.)	8
1.3 Le développement du loisir en Montérégie	10
1.4 Le contexte politique : des ententes qui tissent la toile politique du plan	10

LE PLAN

1. LA VISION ET LES FONDEMENTS DU PLAN	12
1.1 La philosophie, les rôles et les responsabilités de la mise en œuvre.....	12
1.1.1 Au plan régional	13
1.1.2 Au plan local.....	13
2. LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PLAN	15
2.1 La résolution de problèmes structurants	15
2.2 La mobilisation des acteurs	16
3. LE CONTEXTE ET LES DÉFIS EN LOISIR	17
3.1 Les changements démographiques : vieillissement et nouveaux besoins, nouveau baby-boom et pression des jeunes	17
3.2 Le changement dans le temps libre disponible et conciliation famille-loisir-travail et nouvelles façons de vivre le loisir : les familles vivent leur loisir en famille aux heures favorables, les personnes âgées le font de jour	18
3.3 Le changement dans les pratiques de loisir : plus de pratique libre	18
3.4 Les changements dans l'engagement bénévole et citoyen	19
3.5 Le vieillissement des infrastructures publiques en loisir et sport	20

4. LES CIBLES STRATÉGIQUES À ATTEINDRE	21
4.1 Les problèmes ciblés	21
4.2 Le caractère stratégique et urgent des problèmes ciblés	22
4.3 Les impacts recherchés	23

LE TRAITEMENT DES PROBLÈMES

1. LE RENOUVELLEMENT DU BÉNÉVOLAT	24
1.1 Les perspectives générales : des changements radicaux en bénévolat	24
1.2 Les constats des caucus et du chantier	25
1.3 Les orientations pour le développement de l'engagement bénévole	26
1.4 Le programme d'action régionale pour valoriser et promouvoir publiquement le bénévolat et améliorer les compétences des organisations et des administrations	26
 2. L'INTERVENTION AUPRÈS DES ADOLESCENTS TOUCHANT LEUR PARTICIPATION	
 AU LOISIR	28
2.1 Les perspectives générales : flexibilité, soutien et encadrement particulier auprès des jeunes	29
2.2 Les constats des caucus et du chantier	30
2.3 Les orientations pour améliorer la participation des jeunes	31
 3. LE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES	33
3.1 Les perspectives générales : entrevoir le renouvellement du parc d'infrastructures à la lumière des nouvelles pratiques	33
3.2 Les constats des caucus et du chantier	34
3.3 Une orientation pour améliorer la connaissance et les besoins en infrastructure	34
3.4 Un programme d'action régionale d'exploration de la mise en commun	35
 4. LA CONSOLIDATION DE L'ORGANISATION EN MILIEU RURAL	36
4.1 Les perspectives générales : en milieu rural, il faut un modèle différent des milieux urbains	36
4.2 Un ingrédient de base : un leadership mobilisateur	36

4.3	Les constats des caucus et du chantier	38
4.4	Les orientations pour un modèle rural caractérisé par la mobilisation	39

5.	L'ACCESSIBILITÉ ET RÉPONSE AUX NOUVEAUX BESOINS	40
5.1	Les perspectives générales : des adaptations urgentes et nécessaires	40
5.2	Les constats du chantier	41
5.3	Les orientations pour l'action	42

LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN

UNE INFRASTRUCTURE DE RÉALISATION : CHANTIER ET COMITÉS LOCAUX	43
UN SOUTIEN ET LEADERSHIP : LSM, CRÉ,	43
UN CHEMINEMENT CRITIQUE	43

ANNEXE: FEUILLES SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTION RÉGIONAL

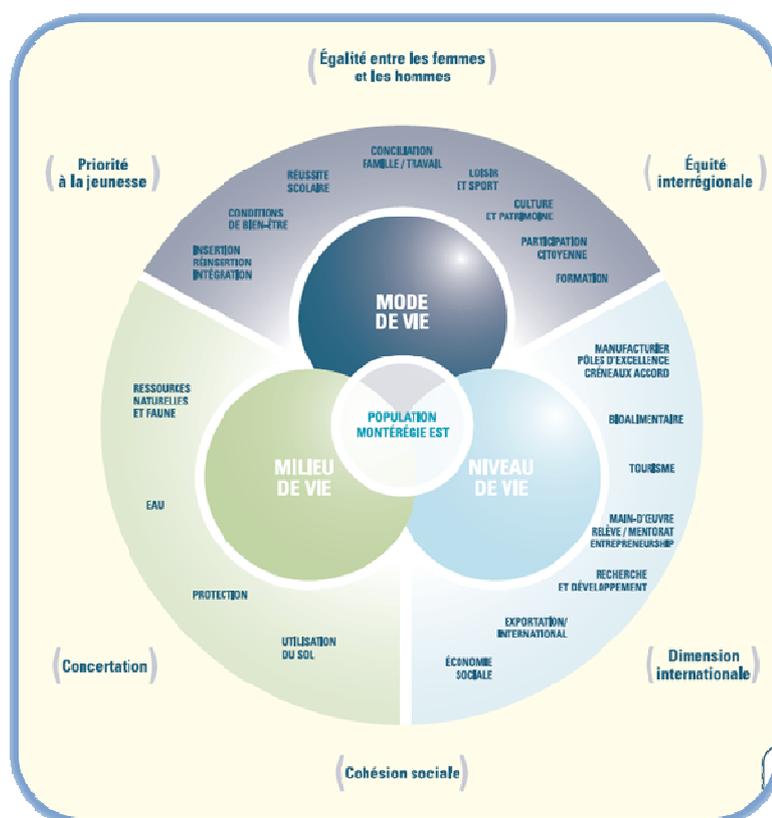
LE CONTEXTE ET LES ENJEUX

1. UN PLAN INTÉGRÉ, UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1.1. La vision de la Montérégie Est : un développement intégré et durable

À la suite de consultations publiques, la CRÉ Montérégie Est a développé un projet de région novateur, basé sur la création de synergies entre les ressources économiques, sociales et environnementales du milieu, au profit du cadre de vie de la population.

Ce projet de région est représenté par une forme sphérique qui illustre l'indissociabilité des concepts liés au développement durable, ainsi que l'importance des interrelations. Il s'agit en fait d'une approche en continu qui vise l'équilibre entre l'utilisation des ressources et la qualité de vie de la population.



En conjuguant des expertises provenant de différents secteurs d'intervention, la CRÉ Montérégie Est concrétise la vision intégrée du développement régional. On assiste à la disparition graduelle de l'intervention en silos grâce à la concertation des acteurs du milieu.

Les élus, la société civile et l'équipe qui composent la CRÉ Montérégie Est sont convaincus qu'en travaillant de façon plus globale, ils arriveront à une optimisation du potentiel de

développement de la région. Les résultats de leurs actions auront ainsi un impact plus grand sur le bien-être de la population.¹

1.2. Le loisir public et associatif intégré aux pratiques de développement régional et durable

La société, l'économie et la culture de la région changent et posent des défis aux acteurs du loisir en Montérégie Est à l'instar de la plupart des régions du Québec. Relever ces défis pour mieux remplir la mission du loisir public et associatif constitue sans doute la raison d'être du présent plan de développement. Il est important de distinguer le loisir public des autres formes que sont le loisir commercial et le cocooning ou loisir privé.

En effet le loisir public est caractérisé par une mission, des valeurs et un mandat d'utilité sociale. Le loisir public doit être utile aux personnes et aux collectivités

1.2.1 La mission

Rendre accessibles aux personnes les conditions d'une expérience de loisir satisfaisante et procurer à la collectivité les bénéfices du loisir recherchés selon les priorités du milieu.

1.2.2 Les valeurs

En réseau de partenaires, il offre une gamme d'expériences culturelles, sociales, sportives et physiques, naturelles et urbaines, ludiques et reposantes qui soient variées, accessibles, sécuritaires, de qualité, réparties équitablement sur le territoire et adaptées aux attentes et caractéristiques des citoyens².

Le fait de travailler en réseau constitue une garantie de respect des principes du développement social durable, puisqu'il y a mobilisation et engagement de la collectivité.

1.2.3 L'intégration à la région (santé, décrochage, appartenance, etc.)

Le champ du loisir répond à des aspirations et des besoins sociaux et individuels. Socialement, il influence la santé, la qualité de vie, le capital social des communautés et l'intégration sociale des individus (jeunes, immigrants, etc.) et des groupes. Il contribue au développement des personnes, de la communauté et de l'économie dans une perspective de développement durable.

Actuellement, la société lui demande de contribuer au développement de la santé, de la qualité de vie, du sentiment d'appartenance, de la socialisation et de la participation sociale des citoyens et de

¹ <http://www.concertationmonteregie-est.org/>

² Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir, André Thibault, (2006), Les grands enjeux en loisir et les défis du système québécois, Vol. 4 #3, p.1.

*faciliter l'intégration sociale des plus démunis. Le loisir public et civil contribue à l'éducation et à l'intégration du plus grand nombre de citoyens, dont les plus démunis, par la participation sociale*³.

En effet, la participation citoyenne, le bénévolat et les associations, la concertation des acteurs et l'offre d'expériences conviviales de loisir facilitent le développement de communautés et de villes durables et satisfaits aux critères reconnus du développement durable.

Développer le loisir, qu'il soit sportif, culturel, de plein air, social ou scientifique, c'est y mobiliser des milliers de bénévoles et permettre à la population de vivre avec qualité, de développer son sentiment d'appartenance à la communauté, de « bouger » et de rencontrer d'autres personnes favorisant ainsi leur santé physique et sociale.

En cette période de difficultés économiques et de rareté de la main d'œuvre, nul doute que la qualité de vie est un fort facteur d'attraction des familles et de localisation industrielle et commerciale, donc de développement économique.

Parce que le loisir rapproche les personnes du milieu naturel (le plein air étant l'activité en plus grande croissance), il peut augmenter la conscience environnementale.

Parce que la pratique de loisir est généralement le fruit de l'initiative et de l'engagement personnels et favorise la participation sociale, il est un moment fort de l'intégration sociale autant des nouveaux arrivants que des « décrocheurs ».

Pour ces raisons, le présent plan affirme d'emblée que le loisir, qu'il soit social, culturel, sportif, de plein air ou en activités physiques, favorise *la solution intégrée de plusieurs enjeux régionaux*, notamment les enjeux liés au cadre et au mode de vie, identifiés lors des consultations en vue de l'élaboration du plan quinquennal de développement durable dans les 9 MRC de la Montérégie Est et actualisés au cours des années subséquentes. *Dès lors, en loisir public et associatif, choisir des priorités d'action, c'est tenir compte des impacts sociaux, culturels et économiques.*

³ Idem.

Dans ce contexte, le plan de développement en loisir doit s'intégrer à une vision d'ensemble du développement de la Montérégie Est. Particulièrement, il se préoccupe des effets du loisir sur les autres dimensions du développement et inversement. *Concrètement, le plan de développement en loisir doit s'intégrer au plan régional et ses actions locales correspondre aux priorités des collectivités locales.* Sa démarche d'élaboration, et celle de sa mise en œuvre s'inscrivent dans une perspective de développement durable.

1.3. Le développement du loisir en Montérégie

Loisir et Sport Montérégie (LSM) est le mandataire du gouvernement du Québec en matière de loisir et de sport en Montérégie. LSM a, entre autres, le mandat de susciter la concertation des acteurs et de préparer un plan de développement du loisir et du sport sur le territoire de la Montérégie.

La constitution récente en Montérégie des trois territoires de CRÉ représente une opportunité de doter les acteurs, notamment les élus municipaux et les partenaires du loisir et du sport sur chacun des territoires de CRÉ, d'une véritable stratégie de développement intégrée du loisir et du sport qui, tout en considérant le plan de développement identifié par LSM, correspondra aux dynamiques et préoccupations des acteurs et partenaires au sein des territoires de municipalités locales et des territoires supra-locaux des MRC, sous-régionaux de CRÉ et des territoires de développement sportif.

1.4. Le contexte politique : des ententes qui tissent la toile politique du plan

Dans la perspective d'une action intégrée et porteuse de pratiques durables, un certain nombre d'ententes et de démarches entreprises dans la région depuis les dernières années éclairent et orientent la démarche qui a mené au plan.

En 2007, la Conférence régionale des élus de la Montérégie Est confiait à Loisir et Sport Montérégie les responsabilités relatives à la mission régionale en loisir et en sport sur son territoire. Outre la mission régionale en loisir et en sport, la CRE de la Montérégie Est confiait à LSM le mandat de soutenir la mise en place d'une structure de concertation à l'échelle du territoire de la CRÉ, laquelle prenait la forme d'une Commission Loisir et Sport composée de représentant du secteur municipal, scolaire et associatif et de personnes représentant la CRÉ.

Par sa composition, la **Commission agit à titre de carrefour** des secteurs associatif, municipal, scolaire, des niveaux régional et local, de la Conférence régionale des élus et de Loisir et Sport Montérégie.

Compte tenu que le territoire des Conférences régionales des élus constitue la plateforme de concertation régionale en loisir et en sport, en 2009 la Commission Loisir et Sport Montérégie Est proposa au C.A. de la CRÉ Montérégie Est, l'adoption d'une démarche de mobilisation intitulée «S'investir en loisir public ça rapporte». Cette dernière visait à obtenir le mandat d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de développement intégré en loisir et en sport sur son territoire. Cette proposition reconnaissait du même coup la capacité du secteur du loisir à contribuer à la résolution d'enjeux régionaux reconnus par les MRC et la CRE de Montérégie Est. D'autre part, la démarche proposée adhérait aux finalités de l'intervention publique régionale en matière de développement du loisir et du sport lesquelles sont issues de la Déclaration de Québec, adoptée lors du Congrès mondial du loisir qui a eu lieu à Québec en 2008 en présence de 4000 personnes provenant de 70 pays , à savoir :

- a. Contribuer à la qualité de vie et à la santé des personnes et de leur communauté tout autant qu'à leur développement social, économique et culturel.
- b. Contribuer au capital humain et social des communautés, essentiel à leur développement et à leur positionnement concurrentiel.
- c. Offrir un environnement propice à l'apprentissage et l'expérimentation de la participation publique, cœur de la vie démocratique.

Le plan et la démarche qui a précédé à sa confection s'inscrivent dans la philosophie retenue par la Montérégie Est en matière de développement. Dans cette perspective, le développement en loisir et en sport doit être intégré et son processus doit répondre aux conditions du développement durable.

1. LA VISION ET LES FONDEMENTS DU PLAN

La démarche proposée vise à ce que les acteurs, notamment les élus municipaux et les partenaires du loisir et du sport, se dotent collectivement d'un cadre commun d'orientation et d'action de développement intégré du loisir et du sport. Ce cadre est axé sur les enjeux prioritaires et inclut un mécanisme de planification concertée des services et programmes régionaux dans les domaines du loisir dans le respect des caractéristiques des territoires, des niveaux d'intervention et des champs de compétence des acteurs.

1.1 La philosophie, les rôles et les responsabilités de la mise en œuvre

Il importe d'insister sur le fait que le palier régional joue un rôle de pilote dans cette démarche par le développement d'une vision commune et cohérente relativement aux constats, aux orientations et aux actions pour chacun des problèmes, ainsi que par la concertation régionale et le soutien dans la solution des problèmes locaux. Quant au palier local, il élabore des solutions aux différents problèmes qui serviront de bancs d'essai permettant d'expérimenter des solutions innovatrices et de partager ces expériences. En ce sens, la démarche régionale en loisir est un exemple concret de développement durable.

La démarche adoptée, sa vision et son déploiement colorent profondément ce plan. Les actions qui y sont identifiées n'appartiennent pas à un seul acteur, mais bien à un ensemble d'acteurs qui interviennent et interagissent de diverses façons et à différents niveaux.

Si cette philosophie d'intervention a comme avantage de faciliter une approche intégrée et durable, elle présente le risque de diluer les lieux et les groupes imputables de sa mise en œuvre. Voilà pourquoi il est primordial de bien définir les implications de l'engagement des uns et des autres au moment où ils adoptent le plan ou y adhèrent en initiant un projet qui met en œuvre une solution à l'un ou l'autre des problèmes auquel ce plan entend s'attaquer.

1.1.1 Au plan régional

Les acteurs régionaux ont un double mandat de susciter des actions locales en regard de cinq problèmes au cœur du plan, ainsi que de soutenir et de développer la mobilisation mise en route par la démarche de planification.

Le plan propose un ensemble de projets et de programmes qui entendent essentiellement soutenir les initiatives des communautés locales. Ces projets peuvent être classés en deux groupes :

- Ceux qui soutiennent des initiatives à titre de partenaires (financement, expertise, tables de co-opération) d'actions locales en cours et identifiées dans le plan.
- Ceux qui sont orientés vers la mise en route de projets locaux non encore identifiés mais devant répondre à l'un ou l'autre des problèmes au centre du plan.

1.1.2 Au plan local

En adoptant le plan par territoire de MRC, les caucus locaux s'engagent par résolution :

- à soutenir les projets locaux selon des modalités à définir au cas par cas et à s'assurer du partage régional de leur expérience et de leurs expérimentations.
- à servir d'incubateurs ou de promoteurs de projets de solution de l'un ou l'autre des problèmes au cœur du plan;
- à interagir avec les porteurs des projets régionaux et la Commission pour réaliser les deux mandats précédents.
- •CRÉ & LSM: mandat et engagement conventionnés

CRÉ & LSM : MANDAT ET ENGAGEMENT CONVENTIONNÉS

Soutenir et développer
la mobilisation de mise
en œuvre du plan

Soutenir ou susciter des
actions locales

COMMISSION LOISIR ET SPORT : MANDAT

Piloter la mise
œuvre du plan
et présenter un
bilan annuel

Coordonner les
« chantiers »
devenus sous-
commissions

CAUCUS : MANDAT

Soutenir
les projets

Susciter
des
projets

Interagir
avec le
régional

2. LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PLAN

Concrètement, la démarche s'appuie sur la mobilisation, l'engagement et l'interaction de tous les niveaux régionaux et locaux dans une perspective où le développement appartient au milieu de façon à répondre à ses besoins.

2.1. La résolution de problèmes structurants

La construction du plan de développement en loisir s'est échelonnée sur une période de près de trois ans. Essentiellement la démarche a emprunté la logique de résolution de problème, allant de l'identification et de l'analyse des problèmes à l'identification puis au choix des stratégies et des axes de solutions. Par la suite, des programmes et des projets ont été élaborés autant au plan régional que local. Certains de ces projets ont atteint le stade du plan d'affaires, d'autres le feront durant la première année de mise en œuvre du plan. D'autres, encore, viendront se greffer aux stratégies et axes de solutions. En d'autres termes, le plan proposé est le portrait d'actions visant à solutionner les principaux problèmes identifiés en loisir en Montérégie Est.

Identification des problèmes	<ul style="list-style-type: none">• 6 problèmes identifiés• Enquête 2007-2009
Validation des problèmes	<ul style="list-style-type: none">• Colloque 2010• 1^{ère} phase des travaux des caucus locaux et des chantiers régionaux
Recherche des solutions	<ul style="list-style-type: none">• 2^{ème} phase des travaux des caucus locaux et des chantiers régionaux
Définitions des orientations	<ul style="list-style-type: none">• 3^{ème} phase des travaux des caucus locaux et des chantiers régionaux
Élaboration des activités et des projets	<ul style="list-style-type: none">• 4^{ème} phase des chantiers régionaux• En cours au plan local (caucus)

2.2. La mobilisation des acteurs

Dans l'esprit du développement intégré et durable et sous le thème « *S'investir en loisir, ça rapporte* », la démarche a mobilisé plusieurs centaines d'acteurs du loisir et leurs partenaires afin de dégager des pistes de solution et de susciter des engagements autour de cinq questions identifiées comme problématiques au cours d'une consultation préalable.

De fait, elle a mobilisé plusieurs personnes, politiciennes et politiciens, professionnels, bénévoles et organisations partenaires du loisir public comme le milieu scolaire, celui de la santé et du développement local et a permis de mieux comprendre les enjeux, de cerner les pistes d'action et de proposer des solutions et mêmes des projets pour assurer que le réseau de services en loisir joue pleinement son rôle et optimise ses impacts en Montérégie Est.



La démarche a été pilotée par la Commission sport et loisir, supervisée et soutenue en coopération par Loisir et Sport Montérégie et la Conférence régionale des élus de la Montérégie Est et mise en œuvre par un comité organisateur.

La mobilisation et la recherche de solutions étaient caractérisées par une interaction entre les niveaux régional et local.

Elle reposait sur des comités locaux animés par des leaders locaux, mis en œuvre dans les territoires de MRC et portant sur l'un ou l'autre des problèmes selon les priorités locales. Au plan



régional, un chantier pour chacun des problèmes a servi de soutien aux comités locaux et a élaboré des projets de niveau régional, essentiellement destinés à soutenir les initiatives locales.

3. LE CONTEXTE ET LES DÉFIS EN LOISIR

Le plan prend racine dans le diagnostic de la région et dans les moyens et les programmes mis en œuvre au cours des dernières années en loisir.

3.1. Les changements démographiques : vieillesse et nouveaux besoins, nouveau baby-boom et pression des jeunes.

La croissance du nombre d'aînés⁴ est inéluctable, les premiers « boomers » viennent de prendre leur retraite. Les aînés de demain, nés de la révolution tranquille, ne demanderont plus les mêmes services que leurs prédécesseurs. Ils seront physiquement et socialement plus actifs. Déjà, ils occupent les gymnases et les pistes, sauf que *c'est pendant le jour. Les gymnases scolaires ne suffiront plus.*

30% des familles vivent sous le seuil de faible revenu. Des personnes âgées, des nouveaux arrivants et des enfants souffrent de solitude et n'ont pas accès aux services de loisir par manque d'information, d'argent ou à cause de barrières sociales et physiques. L'accessibilité financière et sociale au loisir est un chantier ouvert !

Par ailleurs, comme ils vivront plus vieux, ils seront aussi plus nombreux, dans une dizaine d'années, à demander des services adaptés aux diverses pertes d'autonomies. Bref, si, dans le passé, les clubs de l'âge d'or ont correspondu à l'essentiel de la réponse aux besoins des aînés, dans le futur, c'est de l'ensemble de l'offre de service que les aînés seront preneurs.

À l'autre bout de la pyramide démographique, le mini baby-boom et le fait que dans plus de 75% des familles⁵ les deux conjoints travaillent provoquent une demande croissante de services à la *famille comme entité*. Dans les familles actuelles, au prise avec les difficultés de conciliation famille-travail-loisir, on tend à valoriser le loisir *en* famille où parents et enfants jouent ensemble.

Les terrains de soccer doivent devenir des places familiales qui permettent aux familles entières de considérer la partie d'un membre comme expérience durant laquelle les autres pourront vivre du loisir et rencontrer les voisins; même la partie terminée.

⁴ Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir, André Thibault, (2009), Les jeunes vieux donnent un avant-goût des besoins en loisir et des défis à relever, vol.6, #9. Plus 3 bulletins de l'Observatoire québécois du loisir (2005), vol.2, # 12, vol.2 # 9, vol.2 # 4.

⁵ Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir, André Thibault, (2009), Le loisir en famille : bien des retards à rattraper? Un sondage qui pose des questions et demande des changements. Vol.6 #4. Plus 2 bulletins de l'Observatoire québécois du loisir Vol2 #4, vo1 #10.

Dans cet esprit, les constructeurs de modules de terrains de jeux travaillent à des produits qui permettront aux parents de jouer avec leurs enfants plutôt que de seulement les regarder.

3.2. Le changement dans le temps libre disponible et conciliation famille-loisir-travail et nouvelles façons de vivre le loisir : les familles vivent leur loisir en famille aux heures favorables, les personnes âgées le font de jour

Selon Pronovost, il y a réduction du pourcentage de temps libre des Québécois en situation de travail et diminution de leur temps disponible.

Au vu des études menées par Statistique Canada sur l'emploi du temps, un phénomène inattendu, voire inquiétant, s'est produit à la fin du siècle dernier et au début du 21^e : l'accroissement du temps de travail et le déclin du temps libre. (...)

Pour ce qui est du temps de travail, après une diminution régulière jusqu'au milieu de la dernière décennie, dans la lignée d'une tendance à la réduction du temps de travail quasi séculaire, la durée de celui-ci s'est maintenant accrue au point que les gains des vingt dernières années ont pratiquement été effacés d'un seul trait.⁶

Entre 1980 et 2005, le temps que les parents passaient au travail a considérablement augmenté chez les familles ayant des enfants, principalement en raison de l'activité croissante des mères sur le marché du travail⁷.

On a besoin de services aux heures les plus accessibles, quand on est disponibles. Par exemple, le patinage libre familial doit être possible le samedi et le dimanche en après-midi, même s'il faut déplacer des parties de hockey mineur.

Les exigences familiales et la priorité accordée par les parents et, souvent par les grands-parents, aux enfants limitent fréquemment l'engagement bénévole ou la pratique de loisir sur une base régulière. Les heures sont plutôt disponibles en capsules et de façon intermittente.

3.3. Le changement dans les pratiques de loisir : plus de pratique libre

Recrudescence de l'activité physique et croissance du plein air, notamment par les multiples activités de circuits, de pistes et sentiers, réduction du sport d'équipe et structuré, chez les adultes, et montée fulgurante du loisir électronique. Voilà pour l'essentiel des tendances qui influencent la configuration du parc d'équipements et d'espaces de loisir..

⁶ Pronovost, G. (2007). Fin de siècle, déclin du loisir?, Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir, vol.4, no.7.

⁷ Statistique Canada (2009). Étude : Évolution du temps de travail et des gains des parents, bulletin Le Quotidien, Consulté le 12 janvier 2011, <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/091023/dq091023a-fra.htm>

Par ailleurs, et ce n'est pas négligeable quand on veut adapter l'offre de service en loisir pour l'ensemble de la population, il est clair que *la pratique libre domine le loisir organisé*.

On désire pratiquer son loisir quand on veut, avec qui on veut et, dans une certaine mesure, comme on veut. Notons que cette caractéristique favorise la diversité des façons d'approprier le loisir et, par conséquence, son accessibilité. La pratique libre n'empêche pas d'animer des sites de toutes les façons possibles. L'offre de service passe, alors, principalement, par l'aménagement de sites et d'environnements et davantage par une programmation d'événements. En pratique libre, l'animation fait partie des ambiances et du « coaching » plus que de l'encadrement de type normalisant.

Dans ce contexte, on comprend que l'aménagement de lieux et de sites (parcs, pistes, espaces publics, espaces communautaires) est stratégique et centrale pour répondre aux besoins de la population et que l'animation des lieux remplacent l'animation des groupes.

Ces aménagements doivent reposer d'abord sur la connaissance et le respect des pratiques multiples que vivront les personnes et ensuite seulement sur les normes de telle ou telle activité ou de telle ou telle fédération sportive.

Par exemple, la popularité de l'activité physique a accru la demande pour des circuits, pistes et places publiques, exigeant de nouvelles infrastructures bien plus que pour des lieux de compétition.

3.4. Les changements dans l'engagement bénévole et citoyen⁸

S'il fut un temps où les bénévoles pouvaient être pris pour acquis et compter sur leur loyauté à long terme, ce temps est révolu. Aujourd'hui, recruter des bénévoles, satisfaire leurs attentes et faire en sorte qu'ils aident l'organisation à atteindre ses objectifs demande des compétences nouvelles précises.

Clairement, le bénévole « nouveau » n'a pas le même temps à donner et ne le donne pas de la même façon. Obligé à concilier famille et travail, il donne du temps sporadique au fil de sa disponibilité contrairement aux TLM (toujours les mêmes) qui sont là régulièrement, donnent plus de 78% de l'ensemble des heures, mais ne représentaient en 2007⁹ que 25% des bénévoles. Il y a deux modèles de temps donné.

⁸ Tiré de André Thibault (2011) Nouvelles compétences requises en bénévolat, Agora Forum vol.34, #1, p.23.

Le bénévole ne s'engage plus par obligation mais par choix personnel. Il recherche avant tout une expérience de qualité fondée sur le service et autant sur la qualité des relations sociales, le plaisir, la réussite et le sentiment d'être utile. Fini le bénévole qui souffre pour les autres. Les « boomers » et les jeunes demandent d'être plus présents aux décisions et de prendre plus d'initiatives.

Le sondage fait voir que la majorité des adultes s'engage de leur propre initiative dans des groupes informels. Ils choisissent une cause, un organisme parce qu'ils sentent affinité et confiance, mais passent facilement d'un groupe à l'autre.

Selon les caractéristiques du bénévolat nouveau, les professionnels doivent s'adapter

- *Aux formes variées de temps disponible et donné (régulier et sporadique)*
- *Aux exigences d'implication dans les décisions des « boomers » et des jeunes.*
- *Aux bénévoles nouveaux qui doivent se sentir touchés personnellement pour s'engager et veulent une idée claire de la tâche qui sera la leur.*
- *Au désir des bénévoles de vivre une expérience sociale, d'avoir plaisir et de se sentir utiles dans une ambiance harmonieuse et avoir les moyens nécessaires pour réussir.*
- *À la société où les réseaux sociaux remplacent le territoire comme communauté d'appartenance et jouent un rôle déterminant dans la décision de chacun de s'engager.*

3.5. Le vieillissement des infrastructures publiques en loisir et sport

Au Québec, le développement de la majorité des infrastructures a eu lieu durant les années 70'. C'est donc dire que plusieurs ont atteint la limite de leur durée de vie technique. Ainsi, plusieurs aré纳斯 voient leur compresseur faiblir, leurs coûts d'énergie gonfler et leurs aménagements obsolètes ou contraignant pour des usages plus diversifiés.

Plusieurs équipements demandent une cure de rajeunissement. D'autres sont de moins en moins utilisés, il faut les abandonner ou les convertir pour d'autres usages. Par exemple des terrains de baseball sont déserts, alors que le soccer est en carence.

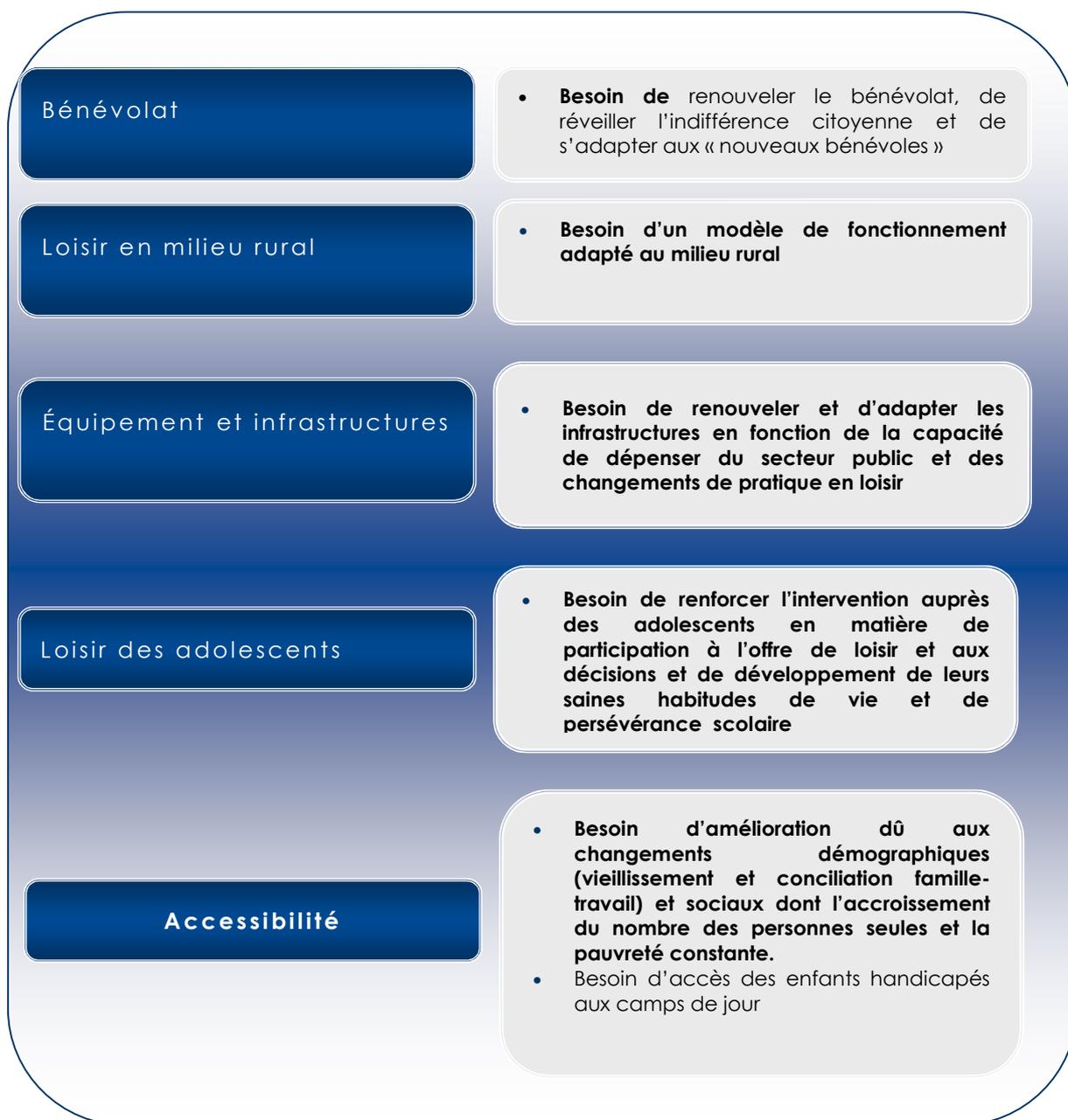
D'autre part¹⁰, la population et ses pratiques ont grandement changés et demandent des infrastructures nouvelles. D'où, sans doute, le besoin exprimé en Montérégie Est de revoir son parc d'infrastructure à la lumière de ces nouvelles pratiques.

¹⁰ Les paragraphes qui suivent sont tirés de : Thibault, André (2010) Tendances et adaptations: Pourquoi le statu quo est impossible en loisir public. Agora Forum, La revue du loisir municipal au Québec.

4. LES CIBLES STRATÉGIQUES À ATTEINDRE

4.1. Les problèmes ciblés

En 2007-2008 une démarche de consultation du milieu a permis de cibler les problèmes suivants au cœur du système d'offre de services en loisir et sport.



4.2. Le caractère stratégique et urgent des problèmes ciblés

Ces problèmes touchent des éléments essentiels situés au cœur du système de services en loisir et sport public. Les participants à l'enquête ont été clairs :

- √ Sans les bénévoles le système s'effondre parce que le temps des bénévoles vaut financièrement autant que les sommes d'argent investies par les municipalités réunies et sans doute davantage en milieu rural.
- √ Sans les bénévoles, s'évaporent des bénéfices majeurs du loisir public dont le sentiment d'appartenance, l'intégration sociale et le renforcement du capital social des collectivités, facteur reconnu du positionnement concurrentiel des municipalités.
- √ Sans une formule originale de service en milieu rural qui mobilise les acteurs du milieu, on peut prévoir l'effondrement de l'offre de loisir et l'échec de l'occupation dynamique du territoire.
- √ Sans une réponse adaptée à la nature même des adolescents, le risque est grand qu'ils désertent, décrochent, alors qu'est largement démontrée la capacité du loisir de les intégrer à la société et à leur milieu et de lutter contre le décrochage scolaire. Il y va aussi du renouvellement du bénévolat en loisir.
- √ Sans une évaluation et une mise à jour des infrastructures (espaces et bâtiments) et sans une nouvelle façon de coopérer dans leur développement et leur gestion, le risque est grand que plusieurs municipalités rurales ne puissent plus offrir de telles infrastructures ou que les infrastructures actuelles soient ingérables parce que trop vieilles, énergivores et encore, inadaptées aux besoins actuels. Enfin, les nouveaux besoins resteront insatisfaits.
- √ Sans des efforts pour adapter les services à la population vieillissante, aux familles au prise avec un manque de temps, aux nouveaux arrivants et aux personnes financièrement démunies, la notion de service public qui caractérise les organisations de loisir et sport de la région s'en trouvera affaiblie.
- √ La majorité des enfants handicapés n'ont pas accès aux camps de jour municipaux. (23 % des enfants sans handicap fréquentent les camps de jour, contre 5,54 % des enfants handicapés en Montérégie.). Le service des camps de jour est souvent un des seuls services publics offerts aux jeunes handicapés par leur municipalité.

4.3. Les impacts recherchés

- Une organisation du loisir qui exerce un rôle reconnu et planifié de développement des communautés en mobilisant les personnes (bénévolat), en stimulant la qualité de vie (adaptation aux changements démographiques et infrastructures afférentes) et en offrant un lieu privilégié d'intégration à la collectivité (accessibilité, participation des adolescents).
- Une accessibilité au loisir et la reconnaissance du droit au loisir.
- Une maîtrise d'œuvre du loisir public et civil exercée au niveau le plus près du citoyen, soit celui de sa communauté locale, son organisation civile et sa municipalité ; les autres niveaux offrant des lieux d'expertise, de coopération et de représentation.
- Un développement des communautés locales qui tient compte des particularités de chacune et qui est fondé sur leur prise en charge.
- La mise en commun de toutes les ressources dont disposent les communautés locales et régionales.
- Une vision «population» et une action concertée à l'échelle des communautés entre les acteurs et partenaires des milieux scolaires, municipaux, civils, associatifs, communautaires, des institutions de santé et services sociaux, de développement local.

LE TRAITEMENT DES PROBLÈMES

1. LE RENOUVELLEMENT DU BÉNÉVOLAT

1.1. Les perspectives générales : des changements radicaux en bénévolat¹¹

La recension des recherches met en lumière le fait que le bénévolat subit un changement radical découlant des transformations des valeurs et du temps disponible dans la société. Ce changement est radical parce qu'il affecte les racines mêmes du bénévolat, soit : le temps disponible / donné, les valeurs et les attentes motivant les bénévoles de même que leur communauté d'appartenance

Chaque année environ 500 000 à 800 000 personnes consacrent un total de 80 millions d'heures au bénévolat en loisir, sports, arts et vie communautaire au Québec. Ces 80 millions d'heures sont l'équivalent de 44 000 postes à temps plein. La valeur estimée de cette main-d'œuvre bénévole est de 560 millions de dollars au salaire minimum ou de 1.06 milliard de dollars au prix du salaire moyen.

Selon la recherche québécoise, les gestionnaires doivent prendre acte et composer avec la multiplicité des pratiques en bénévolat. *Ils devront adapter tâches et horaires et faire preuve de souplesse avec les bénévoles « intermittents ». Ils devront créer les conditions qui assurent aux bénévoles (nouveaux et traditionnels) une expérience satisfaisante et de qualité. Enfin, ils devront démontrer l'affinité et la proximité de la cause qu'ils servent avec les réseaux, les communautés et les individus.*

On souhaite de la souplesse par le recours régulier à Internet (85,6%) et une clarté accrue des attentes envers les bénévoles (85,4). On a principalement affirmé que le recrutement (82%), l'accueil (74%), la mise en réseau des bénévoles, la reconnaissance (67,6%), la définition des tâches (66,9%), le mentorat « coaching » (66,2%) et la communication interne (65,9%) constituaient les fonctions à développer.

Sur un échelle de 1 à 10, on dit que l'animation de l'ambiance (7) dans laquelle œuvrent les bénévoles, l'information interne (7), le coaching (6,8) et la description des tâches (6,7) constituaient les principales compétences à développer.

¹¹ Le texte qui suit est tiré de Thibault, André (2011), Nouvelles compétences requises en bénévolat, Revue Agora Forum, Association québécoise du loisir municipal, vol.34. #1, p.22.

#En recrutement, il faut dorénavant être capable de mesurer la capacité d'une organisation d'attirer des bénévoles, avant de passer au recrutement proprement dit.

Somme toute, le gestionnaire de bénévoles doit développer des compétences 1) en gouvernance des organisations, notamment assurer la participation des bénévoles, 2) dans les fonctions de recrutement, encadrement et soutien et 3) savoir communiquer avec la communauté pour assurer le caractère attrayant des organismes et la valorisation sociale du bénévolat.

Au premier chef, le gestionnaire doit connaître les éléments qui façonnent le bénévole d'aujourd'hui dont la liberté et la gratuité de son engagement et sa volonté d'être utile sa collectivité tout en agissant dans un contexte social stimulant et agréable.

Le Net et Werquin proposent cinq composantes du bénévolat que sont l'engagement, la liberté, l'acte sans but lucratif, l'appartenance à un groupe et la poursuite de l'intérêt commun (Le Net & Werquin, 1985).

1.2. Les constats des caucus et du chantier

Caucus et chantier ont fait les trois constats suivants et ont fourni des pistes d'action en fonction de chacun. :

Le recrutement et le soutien des bénévoles en loisir ne sont pas appropriés au bénévolat d'aujourd'hui.

- Les organismes n'ont pas de stratégie de recrutement (les actions sont non structurées et non planifiées) et ne savent pas comment interpeller / recruter la relève.
- Dans les petites municipalités : manque de ressources humaines de soutien aux bénévoles (occupées à faire d'autres tâches techniques, à trouver du financement, à la reddition de compte, à la réponse aux exigences des fédérations et aux lourdeurs administratives, ...).

Les organisations de loisir n'offrent pas toujours les conditions d'attraction et de maintien des bénévoles.

- Les difficultés de conciliation travail/famille/loisir réduisent l'implication bénévole (la société a changé);
- L'organisation n'est pas adaptée aux réalités des personnes (structures, disponibilité, motivation, ...);
- La majorité des citoyens ne se sent pas interpellée par l'organisation des loisirs (ça me rapporte quoi, ils ont peur d'être pognés à tout faire).

La contribution bénévole en loisir n'est pas reconnue à sa juste valeur.

- Le rôle essentiel des bénévoles en loisir n'est pas valorisé auprès de la population (usagers, organisations, décideurs publics).
- Les réalisations des organismes sont peu diffusées et leur image trop diffuse.
- Le terme « bénévole » n'est pas toujours vendeur.
- Les bénévoles en loisir sont essoufflés parce que souvent critiqués par les usagers.
- Absence de respect envers les bénévoles due à l'approche clientéliste.

1.3. Les orientations pour le développement de l'engagement bénévole

Développer les compétences des organismes de loisir en planification et réalisation du recrutement, de l'intégration et de l'encadrement des bénévoles

- Cerner leurs besoins et attentes à l'égard des bénévoles;
- Évaluer son image dans le milieu et apporter les ajustements utiles;
- Instaurer un programme de recrutement ciblé et personnalisé;
- Mettre en place des mesures d'intégration et un encadrement adapté aux bénévoles d'aujourd'hui.

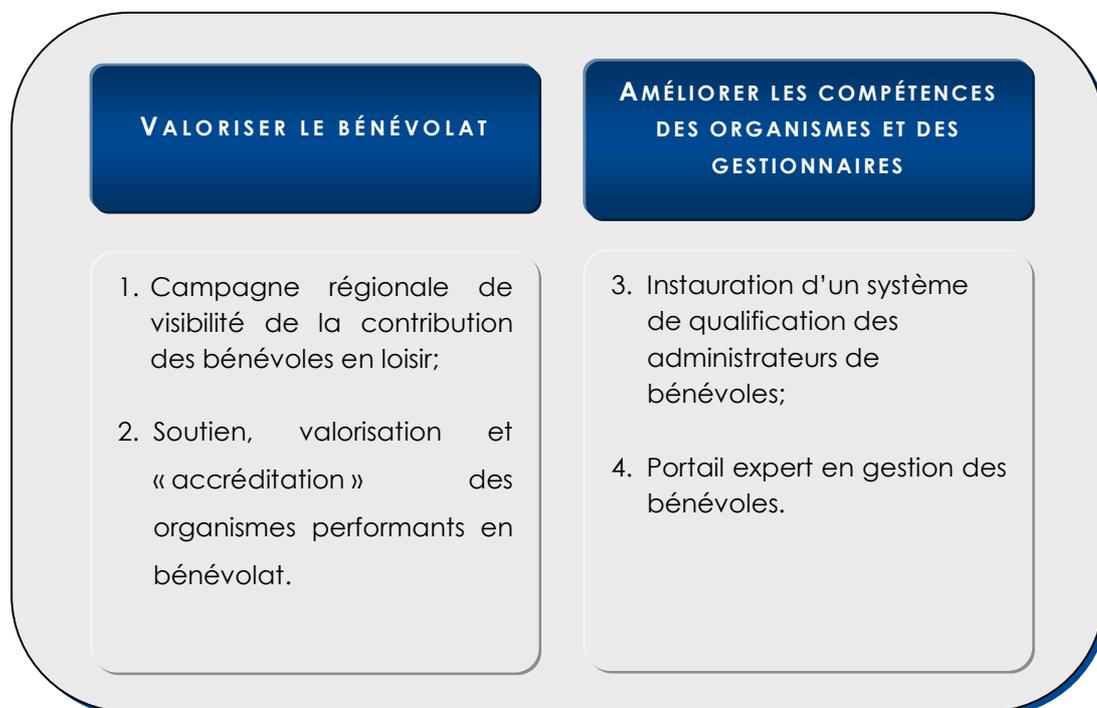
Moderniser le fonctionnement des organismes (gouvernance, opérations et gestion) en fonction des réalités (disponibilité, motivation, intérêts, freins, ...) des bénévoles

- S'adapter aux disponibilités et intérêts des gens (tâches, temps);
- Concilier les « toujours les mêmes » et les bénévoles intermittents;
- Offrir un cadre de travail (lieux et outils) propice à des expériences positives de bénévolat (plaisir, succès et sentiment d'être utile);
- Nommer un responsable des bénévoles, au même titre qu'un responsable des finances.

Devant la population, rendre attrayante et enrichissante l'expérience de bénévolat en loisir

- Promouvoir la contribution et les bénéfices de l'engagement bénévole en loisir;
- Valoriser et reconnaître des équipes de bénévoles en loisir.

1.4. Le programme d'action régionale pour valoriser, promouvoir publiquement le bénévolat et améliorer les compétences des organisations et des administrations.



2. L'INTERVENTION AUPRÈS DES ADOLESCENTS TOUCHANT LEUR PARTICIPATION AU LOISIR

2.1. Les perspectives générales : flexibilité, soutien et encadrement particulier auprès des jeunes

Dans la bouche des adultes, il est fréquent d'entendre le désir d'orienter les jeunes vers un but déterminé, comme l'activité physique ou le retour à l'école ou de solutionner un problème comme le vandalisme ou le flânage. Bref, intervenir auprès des jeunes, c'est corriger une situation intolérable.

Par ailleurs, on peut aussi vouloir tout simplement permettre aux jeunes adolescents de profiter d'un environnement favorable pour passer au travers l'adolescence, une période de transition, de développement et de turbulence, de façon à mieux se connaître et à s'intégrer positivement dans la société.

Dans le premier cas, on cherche une approche qui permette aux jeunes de se conformer à des valeurs et des prescriptions de la société. Dans le second, l'intervention est fondée sur la connaissance de la nature de l'adolescence et des adolescents et se fonde sur une adaptation de l'intervention aux jeunes.

Les deux approches sont en quelque sorte complémentaires plus qu'opposées. Il est bien évident que des mesures de police ou des affiches qui défendent de flâner ne font que déplacer les problèmes. Par ailleurs si les jeunes ne font que vivre leur adolescence en flânant, ils seront les premiers à se plaindre de la « platitude » de la vie et de leur milieu. Pas fameux pour la relève,

Par ailleurs, il se peut que le flânage ne soit pas nécessairement négatif ni un tremplin vers des problématiques sociales plus graves. Il faut déterminer si les jeunes flânent par choix ou plutôt par absence de choix. Dans la deuxième optique, il est souhaitable d'intervenir.

D'ailleurs, les données d'études auprès des jeunes montrent clairement le paradoxe. Ainsi, une étude du service de loisir de ville de Laval révèle que les jeunes déplorent à la fois le manque d'encadrement et de suivi et de la supervision trop stricte ou sévère ou les exigences trop élevées. Ils parlent de leur crainte que leurs opinions ne soient pas écoutées des adultes. Les adolescents se plaignent du peu de soutien et de souplesse des adultes et s'attendent à ce que ces derniers proposent des projets, les incitent à s'engager et les encadrent bien. Bref, on veut un cadre clair, mais de la marge de manœuvre.

Dans le cadre du présent plan, il faudra être clair sur la perspective principale qu'on souhaite envisager :

1. Régler les problèmes causés par les jeunes.
2. Adapter l'offre et les moyens à la nature des jeunes

Dans une étude de Loisir et Sport Montérégie¹², le message est clair : les jeunes veulent être responsables et propriétaires de leurs activités récréatives et sociales dans leur communauté au sens large soit l'école, la municipalité, les associations de loisir et de sport.

Ils ont expliqué qu'ils préfèrent une structure moins formelle, mais qu'ils ont besoin de rôles et de responsabilités clairement définis.

Accueillir les jeunes demande donc une grande flexibilité, un soutien et un encadrement particuliers, ce qui représente un investissement en temps

Les jeunes ont en effet une vie spécifique que l'on doit prendre en compte. D'où le besoin de bien comprendre la nature même de l'adolescence.

En Montérégie Est, la consultation de 2007 conclut que la participation des jeunes au loisir présente :

- Une difficulté à les rejoindre / les intéresser
- Une inadéquation entre l'offre et la demande
- Un manque de connaissance des besoins et des façons de faire auprès d'eux
- Un manque de communication, concertation et de coordination entre les acteurs
- Un manque de vision et de cohésion entre les acteurs

De ce diagnostic, un problème important émerge : **l'inadéquation de l'offre à la demande des jeunes.**

¹² Froment, Cathy, Fortier, Julie, (2005) L'engagement des jeunes dans la collectivité, Observatoire québécois du loisir, Volume 3 / Numéro 2

2.2 Les constats des caucus et du chantier

Le chantier et les caucus qui se sont penchés sur la question, ont fait quelques constats et ont donné quelques pistes qui orientent autant ce qu'il faut faire que comment il faut le faire.

L'offre traditionnelle faite aux jeunes en matière de loisir est plus ou moins adaptée à ce groupe.

- Généralement, l'offre de loisir ne tient pas compte des obstacles à la participation des jeunes, comme le transport et les ressources financières. Il faut questionner l'accessibilité des jeunes aux activités.
- Généralement, nous ne connaissons pas les besoins des jeunes (adolescents de 12-15 ans) dans leurs environnements (famille, ami, école, communauté).
- Généralement, nos stratégies de communication sont peu adaptées aux réalités des jeunes et nous ne savons pas comment les rejoindre.

L'offre traditionnelle faite aux jeunes en matière de loisir stimule plus ou moins leur engagement bénévole et leur leadership.

- Généralement, la perception des jeunes est négative à l'égard de la notion et du concept de bénévolat dans leur loisir.
- Généralement, les jeunes sont mal informés sur les multiples opportunités d'implication.
- Généralement, nous ne connaissons pas assez la nature et les conditions d'engagement bénévoles des jeunes dans leur loisir.

La réponse aux besoins des jeunes n'est pas traitée de façon globale et intégrée par les acteurs publics.

- Généralement, les institutions publiques sectorielles qui ont un lien direct avec les jeunes n'ont pas de stratégie commune et partagée touchant la réponse aux besoins de ces derniers (ex. : plan de réussite éducative et sociale, plan de promotion, participation et leadership en loisir, ...).

2.3 Les orientations pour améliorer la participation des jeunes

Stimuler les initiatives et la prise en charge par les jeunes de leur loisir

- Développer et consolider des outils permettant aux adolescents d'exprimer leurs besoins, désirs, intérêts, ...;
- Favoriser les occasions de développement du leadership des jeunes dans l'organisation de leur loisir;
- Concerter les organisations en vue d'une vision commune;
- Utiliser les réseaux sociaux pour diffuser, mobiliser et interagir auprès des jeunes;
- Miser sur le plaisir, la « gang » et sur le pouvoir d'agir que recherchent les jeunes;
- Faire du terrain, aller vers eux, les interpeller, écouter leur volonté d'initiative et viser leur prise en charge.

Adapter l'offre de services à la pratique des jeunes

- Favoriser les activités de pratique libre et rendre accessibles les équipements et les lieux de loisir.
- Dès le primaire, inculquer de bonnes habitudes de vie, dont l'engagement bénévole dans les lieux d'apprentissage et d'expérimentation comme les camps de jour municipaux;
- Favoriser la concertation entre les acteurs publics afin d'assurer la continuité des services auprès des jeunes tout au long de l'année;
- Revisiter nos méthodes d'encadrement auprès des jeunes dans leurs activités;
- Intégrer un volet jeunesse au sein des événements publics.

2.4 Le programme d'action régionale pour sensibiliser les plus jeunes à la communauté et encourager activement les initiatives des adolescents

SENSIBILISER LES JEUNES À LA COMMUNAUTÉ LOCALE VIA LES CAMPS DE JOUR

- Outils
- Formation

VIGIE JEUNESSE

- Offre
- Demande

ENCOURAGER LES INITIATIVES DES ADOLESCENTS

- Tenue d'une rencontre annuelle
- Soutien aux projets locaux
- Soutien financier aux projets locaux

3. LE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES

3.1 Les perspectives générales : entrevoir le renouvellement du parc d'infrastructures à la lumière des nouvelles pratiques

Comme les autres infrastructures publiques, les infrastructures de loisir et de sport arrivent massivement à maturité : la plupart ont été construites durant les années 60 et 70.

Par ailleurs, de nouveaux besoins en loisir appellent de nouvelles installations.

Seuls, plusieurs milieux peinent à répondre à la demande de la population et à opérer ou développer des infrastructures.

Il y a des critères généralement admis pour évaluer et choisir les infrastructures dont la variété, l'accessibilité, la sécurité, la satisfaction des attentes des usagers et la répartition.

Ces critères permettent de tirer des conclusions et d'établir un plan d'action dans la perspective de l'objectif même du projet en Montérégie Est qui est d'adapter et de renouveler les infrastructures de loisir et de sport en regard de la capacité de dépenser du secteur public et des nouveaux besoins de la population.

Voilà donc les critères :

- *Pertinence face aux attentes de la population et aux ressources actuelles.*
- *De qualité et sécurité.*
- *De diversité.*
- *D'accessibilité.*
- *De répartition équitable sur le territoire.*
- *De faisabilité financière et politique.*
- *Des modes de développement et de gestion dans un contexte où il est de plus en plus difficile d'agir seul sur l'ensemble des infrastructures.*

3.2 Les constats des caucus et du chantier

MÉCONNAISSANCE DU PARC DES INFRASTRUCTURES

- Pas d'inventaire
- Pas de bilan qualitatif

MÉCONNAISSANCE DES BESOINS À COURT ET MOYEN TERME DES UTILISATEURS

- Pas d'adéquation avec les changements dans la pratique
- Pas de projection dans le futur

BESOIN DE RÉINVENTER LES MODÈLES DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

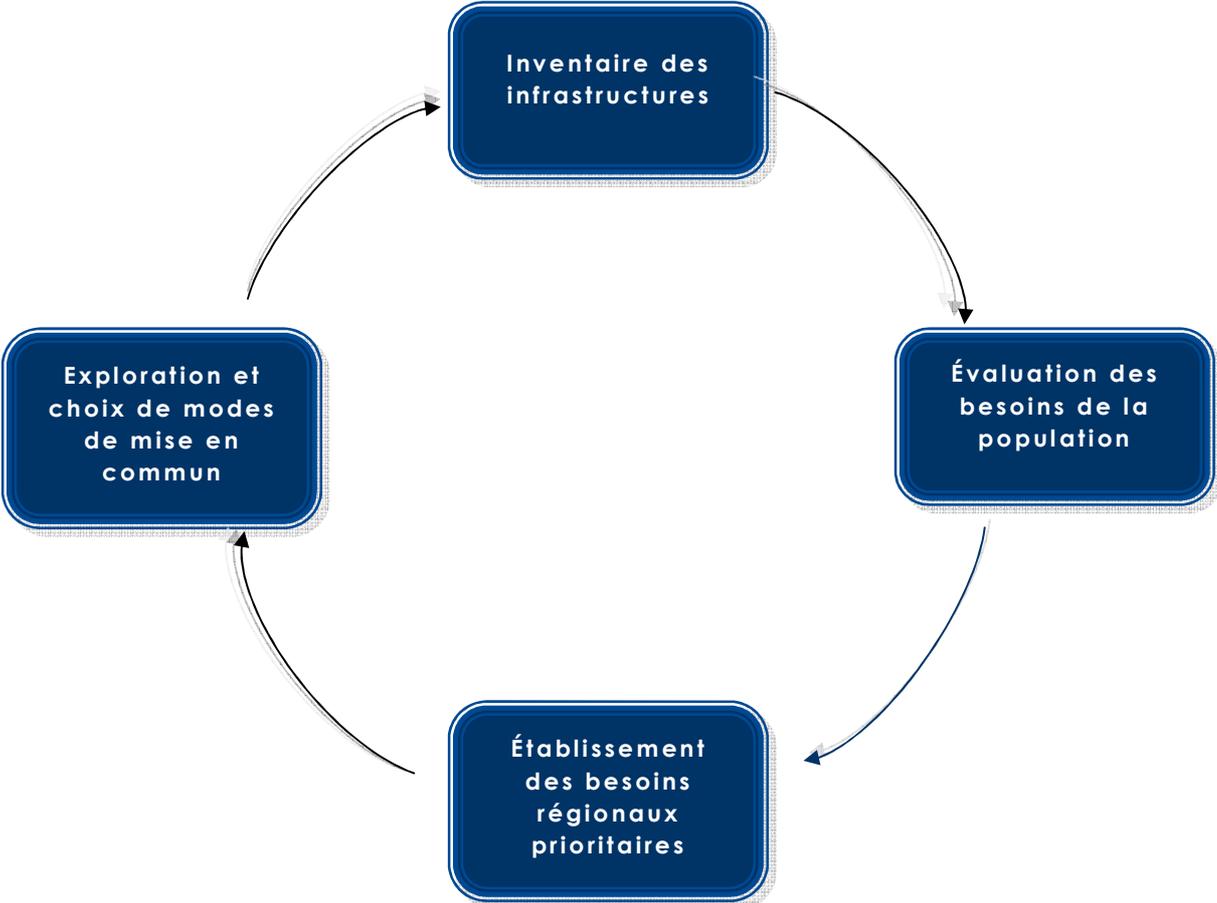
- Nécessité de travailler ensemble
- Expériences passées néfastes

3.3 Une orientation pour améliorer la connaissance et les besoins en infrastructure

Au plan des moyens d'action, il importe de se doter d'une connaissance objective des ressources et des besoins en matière d'infrastructures et de convenir de moyens de coopération intermunicipale et scolaire qui permettent d'atteindre les masses critiques d'utilisateurs nécessaires à la viabilité des infrastructures et qui soient équitables pour les partenaires.

À terme, on vise le développement d'un plan commun de développement, de mise à jour et de gestion des infrastructures de loisir (culturel, sportif, plein air et social)

3.4 Un programme d'action régionale de mise en commun



4. LA CONSOLIDATION DE L'ORGANISATION EN MILIEU RURAL

4.1 Les perspectives générales : en milieu rural il faut un modèle différent des milieux urbains

38% de la population de la Montérégie Est, soit 231688 personnes, vit dans des villes de moins de 10,000 habitants.

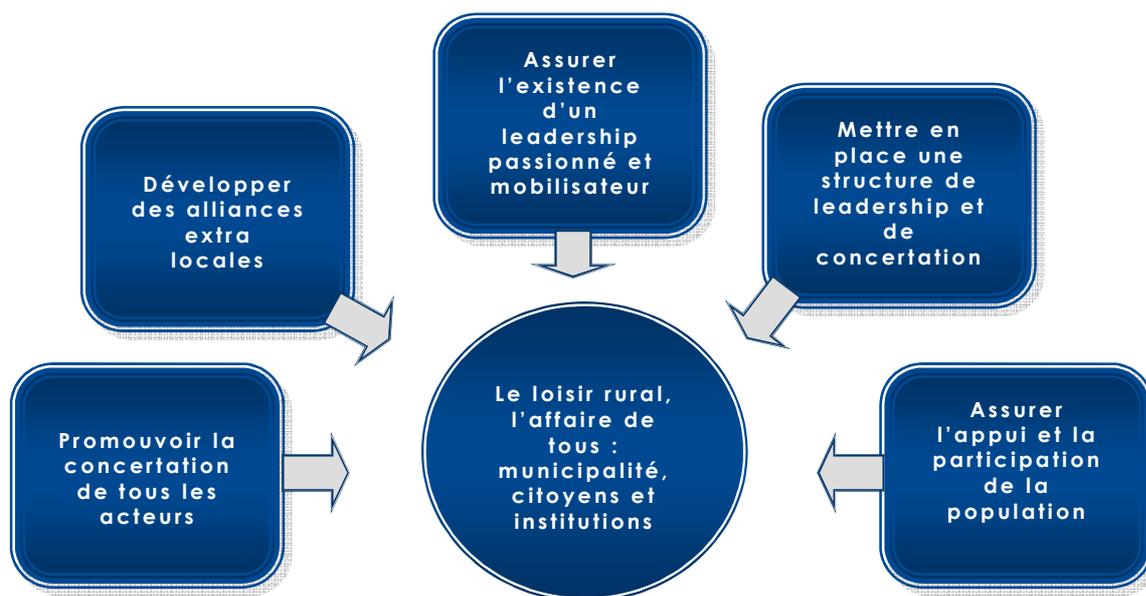
- Les municipalités et les communautés rurales ne peuvent plus assumer, seules, le développement du loisir. Il y a obligation d'évaluer et d'adapter un modèle propre au milieu rural basé sur la mobilisation des communautés et la coopération inter communautés où la municipalité «partenaire» intervient pour faciliter et soutenir le milieu.
- L'évolution des modes de vie des familles en milieu rural n'est pas différente du milieu urbain, la nécessité des masses critiques oblige à faire différent en milieu rural.
- Le loisir est un outil de développement économique, social et culturel pour les communautés rurales. Il est une excellente façon d'occuper le territoire de façon dynamique et d'attirer et de retenir les familles.
- Le partenariat avec les citoyens, les institutions scolaires et de santé et services sociaux, les autres municipalités et avec le privé représente une piste reconnue d'action et de développement.
- La concertation inter municipale doit aller au-delà des irritants venus d'expériences passées qu'il faut éviter
- Les rôles entre les acteurs locaux et supra locaux ne sont pas toujours clairement définis et connues. La difficulté de légitimer et de créer une gouvernance du loisir au niveau supra locale est un réel obstacle à la communication et à la coopération inter municipale.

4.2 Un ingrédient de base : un leadership mobilisateur

On connaît déjà des conditions de base d'un milieu rural qui réussit à offrir à sa population des services en loisir et en vie communautaire. Les études auprès des villes qui ont réussi, ont démontré que le succès d'une initiative ou d'un projet passe d'abord par la passion, le leadership, l'énergie manifestés par des personnes d'exception (les champions) qui ont pu trouver des appuis dans leur milieu et à qui on aura « permis » de prendre en charge la réalisation du projet.

En milieu rural, contrairement au milieu urbain, le maître d'œuvre n'est pas nécessairement la municipalité, il est toujours la communauté, sa société civile et ses institutions publiques (dont la municipalité). En milieu rural, on retrouve un territoire, des communautés, des organismes et une

organisation municipale. Cette dernière est souvent l'expression et le reflet du leadership local. Tous les cas de succès reposent sur un leadership de personnes provenant d'un groupe ou l'autre (organisme de loisir, municipalité, CLD, CLSC, école), mais mobilisent tous les acteurs locaux. Alors, quel sera le rôle de la municipalité facilitatrice ? Au premier chef, la municipalité doit asseoir sa gouvernance sur le principe du « faire avec ». Considérant qu'elle reste souvent la seule institution locale des communautés, la municipalité détient un leadership fondamental, une capacité de rassemblement et, de plus en plus, un accès à des lieux décentralisés de décisions et d'affectation des ressources. Bref, la municipalité peut jouer un rôle décisif pour la réussite des projets pilotés par des leaders de qualité. La pérennité des projets, tout en nécessitant un fort leadership, repose autant sur la communauté. Des conditions qui précèdent, on peut tirer le cadre de référence pour l'action qui suit.



4.3 Les constats des caucus et du chantier

Difficulté à maintenir les équipements et programmations de loisir

- L'organisation en loisir en milieu rural est à la croisée des chemins : une nouvelle gouvernance de la coopération supralocale devra être inventée;
- Manque de participation aux activités / baisse des inscriptions;
- Manque de masse critique pour démarrer des activités traditionnelles «organisées»;
- Manque de transport (intra et extramunicipal).

Difficulté de renouveler les bénévoles et l'organisation en loisir

- Complexification des procédures et amplification des responsabilités administratives;
- Essoufflement des TLM (toujours les mêmes);
- Manque d'adaptation de l'offre face aux changements dans la société (ex : intégration des nouveaux arrivants,...);
- Effritement de l'esprit de communauté « légendaire »;
- Capacité financière réduite.

Besoins de soutien et coaching (bénévoles et municipalités) en mobilisation et financement

- Absence de diagnostic des forces et faiblesses et de plan d'actions et de priorités réalistes;
- Malgré des efforts, encore plusieurs municipalités rurales n'ont pas de personnels qualifiés en loisir pour soutenir l'animation du milieu;
- La pertinence du loisir soutenu publiquement en milieu rural doit être fondée sur son utilité sociale (enfants et familles) et économique (capacité d'attraction).

4.4 Les orientations pour un modèle rural caractérisé par la mobilisation et la coopération

Soutenir une démarche de développement de la structure d'organisation du loisir fondée sur la mobilisation de tous et développer un modèle typiquement rural d'offre de service en loisir.

PROGRAMME DE COACHING DES COMMUNAUTÉS RURALES

- Sur la base des caractéristiques des milieux qui réussissent à se mobiliser, établir un diagnostic des milieux.

MODÈLES DE COOPÉRATION SUPRALocale

- Mettre au point des façons intermunicipales de coopérer de façon efficace et équitable.

PLANS STRATÉGIQUES LOCAUX

- À partir du diagnostic local et de la volonté d'action, définir des stratégies de développement des ressources et des projets.

SOUTIEN DES PROJETS LOCAUX STRUCTURANTS

- Considérant le Pacte rural et les autres ressources, soutenir la mise en œuvre des projets.

5. L'ACCESSIBILITÉ ET RÉPONSE AUX NOUVEAUX BESOINS

5.1 Les perspectives générales : des adaptations urgentes et nécessaires

Les transformations démographiques et sociales décrites précédemment affectent la Montérégie Est.

Trois phénomènes interpellent l'offre de service en loisir qui devra nécessairement s'adapter pour demeurer accessible et répondre aux besoins :

- 1) des nombreux « boomers » qui arrivent à la retraite,
- 2) du groupe des personnes du quatrième âge qui seront de plus en plus nombreux et bénéficieront d'une espérance de vie à la hausse;
- 3) des familles qui, selon les études requièrent de plus en plus de vivre ses loisirs EN famille.

Par ailleurs, il est de plus en plus convenu que le système de loisir public « échappe » une bonne partie des personnes (30%) vivant avec un revenu jugé en deçà du seuil de la pauvreté. On sait que l'inaccessibilité est a priori financière, mais on sait aussi qu'elle va bien au delà de cette dimension. Si inscrire son enfant au hockey représente un coût tout à fait prohibitif pour plusieurs familles, il n'est pas certain que l'argent soit la seule barrière. Il y a des barrières psychosociales et culturelles qui donnent l'impression que les gens ne se sentent pas chez eux dans certaines situations et certaines activités. Ainsi, il est fort à parier que si on donne un vélo à certaines personnes, elles ne seront jamais présentes sur les pistes cyclables pour autant.

En somme, il y a lieu de se demander si l'offre de loisir faites aux personnes à faible revenu, souvent des familles monoparentales, est adaptée à leurs pratiques, à leur disponibilité et à leurs intérêts.

Les jeunes handicapés sont aussi des citoyens à part entière qui ont le droit et le besoin, comme tous les autres jeunes de participer à des activités de loisir dans leur milieu de vie. La majorité des enfants handicapés n'ont pas accès aux camps de jour municipaux, souvent dû au manque de ressources financières disponibles ou octroyées par le corps public municipal pour les services d'accompagnement. Le manque d'accompagnateurs qualifiés ou formés ou de sites adaptés aux enfants handicapés limitent les possibilités d'intégration.

5.1 Les constats du chantier

L'accessibilité au loisir n'est pas, à première vue, une préoccupation prioritaire par les acteurs du loisir

- **On n'est pas conscient du potentiel d'inclusion sociale que représente le loisir.**
- On a une connaissance réduite des besoins des « exclus ».
- Aucun caucus ne s'est intéressé à l'accessibilité.
- Les personnes défavorisées peuvent paraître à la marge et les élus peuvent avoir l'impression qu'elles relèvent du secteur de la santé et des services sociaux, pourtant elles sont leurs citoyens et ont droit aux services.

Les personnes défavorisées ne sont pas nécessairement dans les « radars » des services de loisir

- Elles se retrouvent souvent dans des réseaux communautaires parallèles.
- Ce mouvement parallèle crée des tensions et accentue le phénomène de « ghetto ».
- Absence de stratégies Ville/groupes communautaires pour atténuer les barrières à l'accessibilité.

Familles et aînés demandent des adaptations

- Les politiques de la famille et des aînés se limitent souvent aux déclarations générales d'intérêt et d'orientation.
- Les aînés demandent des services de jour.
- Les familles demandent des services EN famille aux meilleurs moments en fin de semaine et en début de soirée.

Enfants handicapés et camps de jour : méconnaissance de la situation et des besoins en matière d'accès, manque de ressources financières, humaines qualifiées d'accompagnement et impossibilité pour les enfants à mobilité réduite

- Méconnaissance du portrait des enfants handicapés et des besoins de chacun des enfants à intégrer.
- Il est difficile de juger du ratio d'accompagnement exigé pour chacun des enfants à intégrer, des adaptations matérielles nécessaires et des comportements.
- Plus il y a de demandes d'accompagnement, moins élevée est le soutien : l'enveloppe n'augmente pas depuis 10 ans.
- Peu de municipalités priorisent les enfants handicapés et assument les excédents.
- En petites municipalités, souvent il n'y a qu'un enfant pour qui il faut un accompagnateur.
- Souvent encore, le rôle d'accompagnateur est rempli par une personne qui avait postulé pour être animateur.
- Les sites d'activités répondent peu aux normes d'accessibilité universelle.

5.2 Les orientations pour l'action

Accroître la connaissance des clientèles (familles, aînés, personnes handicapées, personnes à faible revenu) et des facteurs d'exclusion (pauvreté, éloignement, perte d'autonomie en raison d'un handicap ou d'une maladie, etc.

Accroître la connaissance des élus, acteurs et intervenants du milieu quant aux pratiques de loisir de groupes davantage exclus : inventaire des bons coups, formation du personnel, etc.

Adapter l'offre de service aux groupes en croissance que sont les familles et les aînés.

Accroître l'accessibilité des enfants handicapés aux camps de jour.

LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN

UNE INFRASTRUCTURE DE RÉALISATION :

CHANTIERS ET COMITÉS LOCAUX

- Les chantiers se transforment en sous-commissions thématiques de la commission loisir et sport, supervisent et rendent compte annuellement de l'avancement des projets régionaux et locaux
- Les comités locaux mettent en œuvre ou complètent les projets annoncés et, le cas échéant, entreprennent de nouveaux projets dans l'un des cinq domaines touchés par ce plan

UN SOUTIEN ET LEADERSHIP : LSM ET CRÉ

- LSM procède à un aménagement de son personnel pour se doter d'experts dans les domaines du plan sous sa maîtrise d'œuvre.
- La CRE demeure un partenaire actif tout au long de l'application et agit comme maître d'œuvre sur des volets qui mobilisent les maires avec le soutien expert de LSM.

UN CHEMINEMENT CRITIQUE

Ce plan se déploie sur une période de trois ans au terme de laquelle on procède à une évaluation de résultats et à sa reconfiguration, le cas échéant, pour une période supplémentaire de deux ans.

ANNEXE

Feuilles synthèses des projets du plan